



appel de la prefecture contre decison du TA

Par **badio82**, le **29/08/2010** à **03:09**

Bonjour, je suis étudiant étranger j'avais reçu l'OQTF l'année dernière et cette année le TA de ma ville a annulé cet OQTF. mais malheureusement la prefecture a fait appel de cette décision. donc je voudrais savoir si je pouvais changer de prefecture et de ville pour reprendre mes études dans une nouvelle ville
et redemander mon titre étudiant dans cette nouvelle prefecture?
ensuite c'est quoi le délai de l'audience de la cour d'appel?
Est-ce que j'aurais toujours droit à un titre tant que la cour n'a pas annulé cette décision du TA?